



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 13 juin 2019

Date de la convocation : 7 juin 2019
Nombre de délégués en exercice : 52

Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, Mme Lydie ALTHAPE, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Michel BERNOS, M. Marc CABANE, M. Thierry CARRERE, Mme Odile DENIS, M. Francis DOUX, M. Bernard DUPONT, Mme Nadia GRAMMONTIN, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Francis LANSALOT-MATRAS, M. Patrice LAURENT, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jacques PEDEHONTAA, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, Mme Monique SEMAVOINE, M. Patrick TASSERIE, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

Mme Martine LOUSTAU a suppléé M. Arthur FINZI, Mme Stéphanie MAZA a suppléé M. André DUCHATEAU, M. Victor DUDRET a suppléé M. Claude FERRATO, Mme Aracéli ETCHENIQUE a suppléé M. Laurent KELLER, M. Michel CAPERAN a suppléé M. Christian LAINE, M. Jean-Yves COURREGES a suppléé M. Arnaud MOULIE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Mme Josy POUEYTO

Etaient représentés :

M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ a donné pouvoir à Mme Nadia GRAMMONTIN, M. Philippe GARCIA a donné pouvoir à M. Patrick TASSERIE, Mme Annie HILD a donné pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE, Mme Elisabeth MEDARD a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE, M. Francis PEES a donné pouvoir à M. François BAYROU, M. Eric SAUBATTE a donné pouvoir à M. Jean-Louis PERES

Etaient excusés :

Mme Françoise BESSONNEAU, M. Pierre CASABONNE, M. Dino FORTÉ, M. Emmanuel HANON, M. Frédéric LAHORE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Didier LARRIEU, M. David MIRANDE, M. Christian ROCHÉ, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, M. Claude SERRES COUSINE

Secrétaire de séance : M. Nicolas PATRIARCHE

**N° 3 - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE POUR
LE DÉPLOIEMENT D'UNE FILIÈRE D'HYDROGÈNE RENOUVELABLE
ET INTÉGRÉE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE INTER-
REGIONAL LACQ-PAU-TARBES**

Rapporteur : Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE Mesdames, Messieurs,

Le Conseil du Pays de Béarn du 18 mars 2019 a approuvé la décision de faire du Pays de Béarn la structure candidate au dispositif national « territoires d'industrie ».



Le 25 mars 2019, le Pays de Béarn signait un protocole d'accord avec les autres intercommunalités du territoire d'industrie « Lacq-Pau-Tarbes » : la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées, la Communauté de communes de la Haute-Bigorre et la Communauté de communes du Pays de Nay.

Les territoires d'Industrie bénéficieront d'un accompagnement personnalisé et de 1 360 millions d'euros pour développer ou renforcer leurs projets de territoire et répondre aux enjeux majeurs recensés par la mission : recruter, innover, attirer. L'initiative fait l'objet d'un pilotage décentralisé, par les Conseils régionaux, par les intercommunalités avec les industriels.

Parmi les axes de développement identifiés sur le territoire, la structuration d'une filière/écosystème hydrogène apparaît comme un vecteur potentiellement fort de développement du territoire pouvant également lui permettre de répondre aux enjeux de la transition énergétique. Aussi dès le mois de mars 2019, une coopération s'est engagée entre les intercommunalités, les établissements de recherche et de formation et les industriels. Tous estiment opportun d'engager une étude technico-économique pour vérifier le potentiel et la pertinence du développement d'une filière hydrogène.

Les partenaires du contrat d'industrie ont déjà commencé à adopter la technologie et souhaitent déployer de nombreux projets autour de la filière hydrogène : réseau transport public FEBUS, démarche Hyport, projet d'Hydrogène vert sur le bassin de Lacq. Des projets de recherche fondamentale et appliquée ont également été recensés. De plus des entreprises du territoire (TEREGA, ASLTOM, etc...) sont déjà des acteurs reconnus dans le domaine ou ont besoin d'hydrogène pour leurs procédés industriels.

Les quatre prochaines années pourraient constituer une période décisive pour le territoire « Lacq-Pau-Tarbes » pour l'émergence d'un écosystème énergie verte complet incluant :

- l'intégration et la valorisation des énergies renouvelables,
- la production d'hydrogène vert par électrolyse de l'eau,
- le stockage et la distribution.

L'hydrogène va jouer un rôle central dans la transition énergétique et le développement des territoires. Il permet à la fois :

- d'améliorer et d'optimiser le potentiel énergétique,
- de décarboner les usages (ex : production d'énergie, mobilité, énergie pour l'industrie, chaleur pour les habitations),
- de développer l'attractivité et l'emploi en soutenant l'innovation et la formation.

L'étape suivante consisterait à construire une chaîne de valeur locale intégrant l'utilisation de l'hydrogène au sein de différents secteurs et applications en incluant la RD&I et la formation. Ceci devant permettre à terme de répondre à tous les besoins en énergie grâce à une économie locale des ENR et de l'hydrogène.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte national favorable. Le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Economie et des Finances ont signé avec les dirigeants de grandes entreprises françaises de l'énergie le Contrat Stratégique de la Filière Industries des Nouveaux Systèmes Energétiques. Il vise à faire de la transition énergétique un levier de réindustrialisation pour la France.

Un des projets structurants de ce Contrat de Filière est le développement d'une filière française compétitive de l'hydrogène décarboné, pour l'ensemble des usages « chimie et énergie » par la massification de la demande pour les technologies matures et le soutien à l'innovation pour les technologies d'avenir. Cette signature fait suite au lancement du plan National hydrogène en juin 2018.

Il apparaît donc opportun de faire réaliser une étude technico-économique dont les objectifs seraient les suivants :

- 1- Evaluer la pertinence et la faisabilité du développement d'une filière hydrogène sur le territoire
- 2- Identifier le rôle qu'elle jouerait pour permettre
 - d'accélérer la transition énergétique
 - de soutenir le développement économique et l'attractivité
 - d'être source d'innovation
 - de permettre le développement des compétences et de l'emploi
- 3- Définir une stratégie de déploiement.

Au regard de ces éléments, il vous appartient de bien vouloir :

- 1- Approuver le projet de faire réaliser une étude technico économique en respectant les règles de la commande publique ;
- 2- Approuver le plan de financement suivant :

Financiers publics	Compléments d'information	Montant sollicité (en €)
Partenariat Territoire d'industrie (Banque des Territoires et Régions)	70,00%	70 000,00 €
Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	10,00%	10 000,00 €
Auto-financement (via les contributions de la Communauté de Communes Lacq Orthez et de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées)	20,00%	20 000,00 €
TOTAL		100 000,00 €

- 3- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



Le Président
François BAYROU

PÔLE MÉTROPOLITAIN
Pays de Béarn